



*Info 30/03*

**Liste d'aptitude à agent comptable d'EPSCP.  
Réunion du 24 avril 2003.**

La liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel a été établie le jeudi 24 avril 2003. Les candidats ont été avisés par le Bureau 2A de la DGCP dans l'après-midi. La liste des inscrits a fait l'objet de la dépêche info 27.

Les conditions statutaires requises pour postuler à cette liste d'aptitude ont été rappelées dans la Note de service N° 03-025-V3 du 3 mars 2003. Ainsi à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2002 les candidats doivent :

- Etre au 7<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur ;
- Avoir 18 mois d'ancienneté minimum dans les fonctions actuelles.

Cette année, 141 candidats sur 181, soit 78 % ont été retenus et seront donc inscrits sur la liste 2003-2004. Parmi les 40 candidatures rejetées, 15 l'ont été parce que les candidats n'avaient pas le profil souhaité, les autres pour cause d'installation trop récente (12) ou en raison d'une mutation à équivalence ou, suite à une promotion.

Bien que cette commission ne soit pas une CAP et ne donne lieu à aucun vote, la CFDT est intervenue essentiellement pour faire valoir les difficultés des collègues comptables face aux conditions dégradées de fonctionnement de leurs postes qui influent négativement sur les appréciations des TPG. En effet, ceux-ci ne font pas toujours la part des choses en imputant trop souvent les mauvais résultats de la gestion d'un poste au niveau jugé insuffisant des qualités du comptable. Sans tenir compte d'un sous effectif, par exemple, les TPG ont parfois tendance à passer sous silence les efforts des comptables pour faire face à la situation difficile de leurs postes. Par ailleurs, la CFDT a de nouveau noté la part prépondérante donnée par la DGCP aux qualités relationnelles des candidats. D'autre part, la CFDT s'est étonnée qu'à la lecture d'un dossier d'un candidat, la DGCP fasse apparaître la notation peu flatteuse de l'intéressé, sans signaler aux membres de la commission l'existence de recours en révision de note du candidat, tant au niveau local que national. En conclusion, pour avoir le profil, le candidat devra choisir entre être chef de service en TG ou programmeur système d'exploitation exemplaire, puisqu'une expérience comptable n'est pas toujours exigée ou bien, s'il est comptable, d'avoir la « chance » d'être chef de poste dans une trésorerie dotée d'un effectif complet toute la semaine, et à jour, ce qui devient de plus en plus rare à trouver.

Enfin, il est important de rappeler que l'inscription sur la liste n'est pas suffisant pour espérer être retenu définitivement, car le choix final appartient aux Présidents d'Universités, par exemple, qui ont la possibilité de retenir également des candidats présentés par le Ministère de l' Education Nationale. Pour avoir le maximum de chances, il est indispensable pour chaque candidat de faire sa propre promotion auprès du responsable de l'établissement visé afin de démontrer sa réelle motivation. A ce sujet, la DGCP envisage de

mettre en place pour 2003 un suivi de l'existence réelle de ces démarches. Dans ces conditions, il ne suffit pas d'être sélectionné par la DGCP, il faut aussi et surtout se faire remarquer et être retenu par le responsable de l'établissement public à caractère culturel et professionnel.

Paris le 30 avril 2003